

froment reste soumis au droit d'entrée de fr. 37 50 les 1,000 kil., et le seigle à celui de fr. 21 50 les 1,000 kil.; 2^o que le droit de sortie sur l'une et l'autre céréale reste fixé à 25 centimes les 1,000 kil.

avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget de la marine pour l'exercice 1845 est fixé à la somme de un million trente et un mille sept cent dix-neuf francs (1,031,719 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons, etc.

Contre-signé par le ministre des affaires étrangères (M. le comte Goblet).

12. — 11 février 1845. — *Loi de budget de la marine pour l'exercice 1845.* (Bulletin offic. n. v.) (1).

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord

TABLEAU

Du budget de la marine pour l'exercice 1845.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAUX.
	Ordinaires.	Extraordin.	
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Administration centrale.</i>			
Art. 1 ^{er} . Personnel.	6,050	"	9,550
Art. 2. Matériel.	3,500	"	
CHAPITRE II.			
<i>Bâtiments de guerre.</i>			
Art. 1 ^{er} . Personnel.	297,471	"	540,791
Art. 2. Vivres.	148,000	"	
Art. 3. Entretien, chauffage et éclairage.	62,320	"	
Art. 4. Équipement d'un brick.	"	33,000	
CHAPITRE III.			
Article unique. Magasin de la marine.	11,200	"	11,200
CHAPITRE IV.			
Article unique. Pilotage.	350,520	"	350,520
CHAPITRE V.			
Art. uniq. Service des bateaux à vapeur de l'Escaut.	48,758	10,000	58,758
CHAPITRE VI.			
Article unique. Police maritime.	30,000	"	30,000
CHAPITRE VII.			
Article unique. Secours maritimes (sauvetage).	16,500	"	16,500
CHAPITRE VIII.			
Article unique. Pensions civiles et secours.	14,400	"	14,400
Total, fr.	1,031,719

(1) Présentation à la chambre des représentants le 24 octobre 1844. — *Monit.* du 25. — Rapport par M. Dehaerne le 10 décembre. — *Monit.* du 11. — Discussion le 14 janvier 1845. — Adoption le même jour par 46 voix contre 3.

Rapport au sénat par M. le baron de Macar le 7 février 1845. — Adoption sans discussion le 10 février à l'unanimité des 30 membres présents.